

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 60

Artikel: Celles qui travaillent : les femmes dans les professions libérales : (suite)

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une de ces délicieuses créations, baptisée Calliope ou Clio par les guides, harmonieusement drapée d'un ample vêtement à longs plis, assise, le coude sur le genou, dans une attitude de grâce expectante, le visage ovale et paisible sous les ondulations régulières d'une souple chevelure. C'est à n'en pas douter, sous le nom de la Muse dont on a voulu l'affubler, une petite Athénienne contemporaine du Charmide de Platon dont le sculpteur évoqué dans le marbre l'exquise et chaste silhouette.

Un élément important dans les négociations matrimoniales, beaucoup plus important que les sentiments réciproques des intéressés ! était la dot ! Dans les familles aisées, elle était généralement de 30 mines (3000 fr.). Le mariage, cérémonie essentiellement religieuse, devait être célébré selon les anciens rites, c'est-à-dire que la femme entrant dans sa nouvelle famille devait être présentée aux dieux de cette famille et se les rendre favorables. On connaît la description admirable de cette cérémonie en trois actes qu'a donnée Fustel de Coulanges, montrant nettement comment une tradition essentiellement religieuse est à sa base, et comment elle doit faire, de la nouvelle épouse, la prêtresse d'un foyer auquel sa naissance ne l'attachait pas.

Le mariage une fois conclu, la femme athénienne est soumise à son mari. Si elle n'est pas, ainsi que nous l'avons dit, sa possession, comme chez d'autres peuples, elle est alors et pour toute sa vie une mineure. Tout appartient à son mari : elle-même ne peut s'obliger que jusqu'à concurrence de la valeur d'un demi-litre d'orge. Si elle devient veuve, son fils, ou à défaut de celui-ci, son plus proche parent, est en quelque sorte son tuteur, administrant sa fortune, y compris sa dot. Son mari mourant a même le droit de lui choisir un second mari. Ne nous récrions pas sur la barbarie de ces âges païens : n'avons-nous pas vu des dispositions à peu près analogues, la dernière exceptée, tout près de nous, après dix-neuf siècles de christianisme, dans le canton de Vaud, par exemple, où jusqu'en 1875, sauf erreur, ont subsisté les Conseils judiciaires mettant sous tutelle toute femme veuve ? dans le canton de Berne, où jusqu'à l'introduction du Code Civil fédéral, c'est-à-dire jusqu'en 1912, une femme ne pouvait tester sans l'autorisation de son mari ? Il faut au contraire reconnaître que, si la situation de la femme athénienne de l'antiquité était celle d'une inférieure, elle ne l'était pas beaucoup plus que dans certains pays à l'heure actuelle !

La coutume était cependant que la femme mariée sortît peu de sa maison. Autant l'Athénien vivait dehors sur la place publique, autant son existence était absorbée par ses multiples devoirs de citoyen, de magistrat, de soldat, de juge « négligeant, comme dit Fustel, ses affaires pour celles de la cité », autant, et ceci a sans doute prêté à confusion, sa femme vit confinée chez elle¹ où elle exerce une influence d'autant plus grande qu'elle est seule à s'occuper des affaires domestiques. Non seulement, elle dirige le ménage, surveille le travail des servantes, mais encore, et cela même dans les familles les plus opulentes où cela devient une lourde charge, elle règle les détails de l'administration intérieure, les dépenses, confère avec les intendantes, distribue les provisions pour ces maisons où l'on compte parfois jusqu'à 500 esclaves ! C'est évidemment un poste de toute importance qu'elle remplit, mais comme si elle était elle-même la première servante. Aucune intimité avec son mari : de même que le mariage est une formalité pour laquelle aucune affection n'est nécessaire, de même le mari et la femme, mènent leur vie chacun de leur côté, sans échanger leurs pensées, sans partager leurs joies ni leurs soucis.

¹ Seules les femmes de condition peu aisée sortent de leur demeure pour effectuer les achats, qui, ailleurs, sont l'affaire des esclaves.

Le mari connaît somme toute à peine sa femme, se contente de la vertu qu'elle déploie dans la tâche de chaque jour et ne demande rien de plus ; la femme ne soupçonne même pas qu'elle pourrait aspirer à une existence plus haute et remplie de manière à mettre mieux en jeu toutes ses facultés. L'éducation des enfants n'est pas de son ressort : tout petits, ils ont leur nourrice, qui absorbe, comme il est bien naturel, la plus grande part de leur affection ; plus grands, ils lui échappent, les garçons par leur instruction au dehors, les filles par leur mariage, pour lequel leur mère n'est pas davantage consultée qu'elle ne l'a été pour le sien en son temps. Elle fait des visites à d'autres femmes et en reçoit, célèbre avec ses amies de fréquentes fêtes religieuses, que les maris ne voient pas toujours de très bon œil. Habile, entendue, experte, capable, elle risque malheureusement souvent de verser, suivant son caractère, dans l'avarice, ou dans une fierté brusque, qui met son mari en fuite, ou encore, quand elle compare l'austérité de sa vertu à elle à la facilité de ses mœurs à lui, dans une rancune se traduisant par d'aigres remontrances, que les auteurs comiques ont relevée en s'en moquant, mais qui n'étaient souvent que trop justifiées.

La famille athénienne est donc loin d'être la famille idéale, et la faute principale en est à la façon dont les hommes l'ont comprise, faisant trop bon marché du bonheur domestique, et aussi sans doute, ne se rendant pas compte à quel point il est déplorable pour le développement d'une civilisation que les deux éléments constitutifs de cette cellule sociale, la famille, vivent séparés, indifférents, et sans influence réciproque l'un sur l'autre.

Mais serait-ce seulement à la famille athénienne qu'il faut le reprocher ? et cette conception de la vie de famille d'il y a vingt cinq siècles a-t-elle complètement disparu de nos jours ?...

J. GUEYBAUD.

Celles qui travaillent¹

IV. Les femmes dans les professions libérales

On se souvient de la distinction faite par le Bureau fédéral de Statistique lorsqu'il établit le nombre de personnes exerçant en Suisse des professions libérales : il laissa volontairement en dehors tous ceux dont le travail dépendait d'une administration officielle. Les chiffres qu'il nous a fournis de la sorte ne comprennent donc ni les maîtresses d'école publique, tant enfantines que primaires ou secondaires ; ni les gardes-malades, infirmières, directrices, femmes docteurs d'hôpitaux ou d'asiles municipaux ou cantonaux ; ni les employées, quel que soit leur titre, des administrations publiques. Par professions libérales, il a aussi entendu, semble-t-il, professions *libres*, et il ne faut donc pas s'étonner si les chiffres qu'il cite nous paraissent beaucoup au-dessous de la réalité : 32.675 personnes, soit 20.537 hommes et 12.138 femmes, c'est-à-dire un pourcentage de 62,9 hommes et de 37,1 femmes.

Les professions libérales libres où l'on trouve le plus grand nombre de femmes sont, comme on peut bien le penser, celles de l'hygiène et de la médecine, où elles représentent le 49 % du personnel total, et celles de l'instruction et de l'éducation dont

¹ L'abondance des matières nous a empêchées de poursuivre pendant plusieurs mois la publication de ces études, dont les premières ont paru dans le *Mouvement Féministe* du 10 octobre 1916 et du 10 janvier 1917. Nous sommes heureuses de pouvoir la reprendre aujourd'hui, chaque article étant naturellement mis au point selon les renseignements les plus récents, et leur valeur documentaire n'étant pas de celles qui dépendent exclusivement de l'actualité. (Réd.)

elles forment le 64 %. Dans les autres catégories, professions judiciaires, administration publique, beaux-arts, professions diverses, les chiffres sont beaucoup plus bas, et la proportion des femmes relativement aux hommes n'y monte pas, toujours selon l'estimation fédérale, au-dessus de 13 %. Nous les laisserons donc de côté, pour consacrer plus spécialement ce chapitre aux femmes dans l'instruction et l'hygiène.

Le Bureau de Statistique évalue à 3598 pour toute la Suisse les femmes travaillant dans le domaine de l'enseignement libre. Sur ce chiffre, 2245 sont propriétaires en chef d'entreprise (et il faut ranger ici les maîtresses de pensionnats de la Suisse romande, auxquelles la guerre a porté un si rude coup); 484 membres de la famille du chef d'entreprise; 81 directrices, gérantes non propriétaires, 605 employées, 1172 professeurs, maîtresses de classe, etc. Mais, à ces chiffres, il convient d'ajouter immédiatement, si l'on veut avoir la vision nette du travail fourni par les femmes dans l'œuvre d'instruction et d'éducation de notre pays, ceux qu'a publiés la Confédération également dans la statistique des écoles dressée au moment de l'Exposition nationale de 1914. Dans l'enseignement public sont employées, simplement en ce qui concerne les écoles primaires, 4914 maîtresses de classe, et 4076 maîtresses d'ouvrage; dans les écoles secondaires, 274 maîtresses de classe. Au total, 12.862 femmes, aux mains desquelles est remise l'éducation d'une partie de notre jeunesse suisse. Et non pas uniquement de la jeunesse féminine, car, ainsi que nous avons eu l'occasion de l'écrire ailleurs « ces mêmes statistiques nous apprennent que 247 classes de petits garçons et 3.330 classes mixtes sont dirigées par des femmes. Songeons à la toute puissance qu'exercent ces premières leçons, ces premières influences, sur le caractère tout neuf, sur l'esprit malléable du petit enfant, quel personnage représente pour lui, et le petit Blaise de Philippe Monnier le ressentait bien, « Mademoiselle » ou « Madame », et nous ne pourrons pas dire que ces milliers de femmes ne servent pas leur patrie, tout autant et plus que ceux qui épaulent un fusil, leur vingtième année accomplie. »

L'intérêt spécial qu'offrent pour nous ces statistiques, ce sont les constatations d'ordre général qui en découlent. En ce qui concerne l'âge des maîtresses d'école publique¹, d'abord, dont le plus grand nombre (2025) a de 20 à 30 ans, puis de 31 à 40 ans (1257). Les chiffres vont en diminuant à mesure que l'âge augmente : 840 de 41 à 50 ans, 470 de 51 à 60 ans, 105 de 61 à 70 ans, et 8 de plus de 70 ans. Ou en compte 209 au-dessous de 20 ans. C'est bien donc à des femmes dans la force de l'âge qu'est dans la majeure partie des cas confié ce travail, si pénible et si passionnant à la fois, qui, plus qu'aucun autre, exige une dépense continue et complète de toutes les forces vives. — En ce qui concerne l'état-civil ensuite : sur les 4914 maîtresses d'école primaire publique, 921 seulement sont mariées, 3845 célibataires et 148 veuves. Chiffres qui ne seront pas inutiles à aligner pour réfuter les arguments de ceux qui affirment que, le travail du mari subvenant aux besoins du ménage, le gain de la femme n'est qu'un appoint, et peut, par conséquent, être fixé beaucoup plus bas que le taux masculin !

Quels sont-ils, et c'est en effet le moment de nous poser cette question, les traitements de ces femmes, qui se consacrent à nous préparer la génération de demain ? Il serait trop long d'examiner ceux des professeurs libres, variant naturellement suivant les capacités, le talent, le renom, et aussi, hélas ! suivant l'en-gouement de la mode ; mais qui d'entre nous ne connaît pas des maîtresses de petites écoles, des répétitrices, des professeurs de langue ou de musique, qui offrent leurs services pour 1 fr. 50,

voire même 1 fr. ou 0 fr. 50 l'heure ! et qui ne sait les misères et les angoisses qui se cachent derrière la façade de cette profession « libérale » ! Ne pouvant étudier à fond cette question, nous nous bornerons à examiner ici les traitements du corps enseignant primaire féminin genevois, tels qu'ils ressortent du rapport présenté au Grand Conseil de ce canton, lors de demandes d'augmentation de traitements analogues à celles du corps enseignant masculin faites au cours du printemps dernier.

Les stagiaires (institutrices et instituteurs non encore titulaires d'un poste régulier), s'ils sont des jeunes gens, gagnent successivement, au cours des trois années de stage, 1080, 1500 et 1800 fr., alors que les jeunes filles n'atteignent 1200 fr. que la troisième année, devant se contenter respectivement la première et la seconde de 840 et 1020 fr. De plus, le nombre des jeunes gens étant infiniment moindre que celui des jeunes filles, celles-ci font couramment 3 et 4 ans de stage, alors que plus de la moitié des jeunes gens obtiennent un poste après dix ou douze mois. Les examens, les diplômes sont équivalents, le travail de remplacement, donc la responsabilité d'une classe, sont analogues. Plus tard, la différence entre les traitements des « sous-régents » et des « sous-régentes », des « régents » et des « régentes » est tout aussi frappante : 1800 et 1320 fr. ; 2500 fr. et 2150 fr. Pourquoi ?

En réponse à cette flagrante injustice, on aligne toute une série de prétextes : le recrutement des jeunes gens est difficile, tandis que les femmes encombrent cette profession de manière effroyable ; les hommes ont de plus lourdes charges de famille que les femmes, sont mobilisés et doivent par conséquent retrouver en argent le temps passé sous les drapeaux, sont, d'autre part, plus solides de santé et demandent moins fréquemment à être remplacés, font d'autres études, etc. Nous avons montré souvent l'inanité de quelques-unes de ces affirmations, mais nous voudrions relever ici la bizarrerie de celle qui repose sur le service militaire. Les jeunes gens mobilisés n'en reçoivent pas moins leur traitement complet, sans déduction de leur solde militaire, et retrouvent au retour leur place à la tête d'une classe. Cela est juste assurément, mais pourquoi vouloir pour cela les avantager sur leurs collègues féminins, qui lorsqu'elles mettent au monde un futur soldat sont bien aussi obligées de demander un congé pour le service du pays ? Et pourquoi alors ne pas ramener le traitement des instituteurs réformés au niveau de celui des institutrices ? Non, le fond de la question est celui-ci : le même travail est fait par des hommes et des femmes, et doit être payé comme travail accompli, sans distinction suivant le sexe de celui qui l'accomplit. Tout le reste n'est que misérables arguties et prétextes opportunistes, cachant mal un inquiétant égoïsme.¹

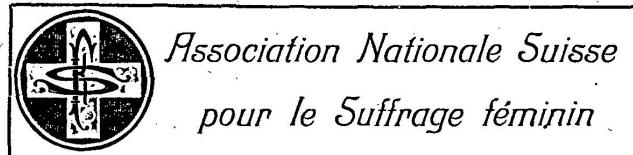
Une remarque, encore, pour terminer sur ce sujet, qui a trait au personnel « enseigné » et non plus « enseignant » : alors que le nombre des filles et des garçons soumis à l'enseignement primaire obligatoire est sensiblement le même (270,000 filles et 272,000 garçons en chiffres ronds), on compte près de 20,000 garçons dans les classes secondaires, et seulement 9000 filles. La raison ? Très probablement parce que les garçons en plus grande masse ont le privilège de pouvoir faire des études suivies, appren-

¹ Cet article était écrit quand nous avons été informée que le personnel enseignant secondaire de Neuchâtel ayant demandé une allocation supplémentaire de traitement, le Conseil d'Etat l'avait par arrêté fixé à un minimum de 100 fr. pour les célibataires *femmes*, et de 200 fr. pour les célibataires *hommes*!!! Le Comité de l'Union Féministe n'est immédiatement occupé de la question, mais il est juste de dire qu'avant même son intervention, la Commune de Neuchâtel avait décidé de ne faire aucune distinction de sexe pour les allocations, qu'elle a fixées à 200 fr. pour les célibataires, et à 340 fr. pour ceux et celles qui ont charge de famille.

uent un métier, se destinent à une carrière, pour lesquels un enseignement spécial est nécessaire, tandis que la fillette, pour aider sa mère à tenir le ménage en attendant de tenir le sien, ou pour entrer à l'atelier, en saura toujours assez avec le mince bagage de l'école primaire! Il y a là une différence de traitement dans la préparation à la vie, qui ne peut manquer de frapper les féministes.

(A suivre.)

E. Gd.



Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Dès le début de septembre, notre Comité a repris son activité, une grande tâche l'attendant cette année: celle de faire campagne en faveur du suffrage municipal des femmes, à l'occasion du projet de loi de M. le député Guillermín. A vrai dire, cette campagne s'était à peine interrompue durant l'été, des membres zélés ayant continué à faire signer la pétition, pour laquelle une seule personne a recueilli plus de 900 signatures, allant les demander dans les magasins, dans les bureaux, et surtout aux distributions, dans les mairies, de sortes de sucre, de pain, etc., où l'on assiste à un défilé ininterrompu de celles que le suffrage des femmes intéresse le plus. Toutefois, comme aucune séance publique n'avait fait encore connaître cette pétition, et pour donner un nouvel essor aux efforts de ceux qui la font signer comme à l'ardeur de celles qui la signent, une grande conférence a été organisée, le 24 septembre, à la Maison Communale de Plainpalais, et remporté un plein succès. Une foule de personnes n'ont pu trouver de place dans cette vaste salle, la consommation de feuilles volantes et de journaux de propagande a été considérable, et les organisatrices ont pu constater qu'elles recueillaient là le bénéfice de dix ans de propagande, car jamais encore la question du suffrage n'avait réuni à Genève un public aussi nombreux et aussi vibrant. On a entendu successivement Mme Gourd, qui a parlé du mouvement suffragiste actuel à travers le monde, en corrélation avec le mouvement démocratique; Mme Nelly Favre, avocate, qui a exposé avec beaucoup de clarté dans quels domaines le vote municipal donnerait aux femmes le moyen d'agir pour le bien collectif; M. Edmond Privat, publiciste, qui a démontré le besoin qu'ont du suffrage les femmes qui travaillent; Mme Tissot-Hauterive, institutrice primaire, qui, avec une ironie spirituelle, a traité de la question des approvisionnements et du rationnement résolue sans les femmes; et enfin, M. le pasteur Frank Thomas, dont la chaude allocution a électrisé l'auditoire. Par cette séance, le suffrage des femmes a acquis certainement droit de cité dans le public genevois. — Pour être en mesure de faire face à la tâche qui l'attend, le Comité s'est adjoint un certain nombre de personnes dévouées à la cause, se constituant ainsi en Comité d'action de vingt et un membres, dont le Comité de l'Association forme le noyau. Ce Comité d'action s'est immédiatement divisé en Commissions des finances, de la presse, des conférences, de propagande et de la pétition, lesquelles vont aussitôt se mettre à l'œuvre. De plus, il a été décidé de faire des démarches auprès des membres opposés au suffrage de la Commission du Grand Conseil, et de demander à celle dernière d'entendre dans une de ses séances, une délégation du Comité d'action. — Les thés suffragistes ont été inaugurés dès le 1^{er} octobre, avec une forte intéressante causeuse de M. Paul Pictet, président du Conseil municipal de la ville de Genève, sur le fonctionnement du vote municipal — sujet forcément à l'ordre du jour! — et malgré les difficultés matérielles, le Comité est en mesure d'assurer ces réunions durant tout l'hiver, le premier lundi de chaque mois, à 8 h. 30 du soir, à son local, rue Etienne-Dumont, 22, estimant qu'il est plus nécessaire que jamais, cette année, de garder le contact entre suffragistes. — Enfin, pour répondre aux nombreuses demandes qui lui étaient adressées, le Comité a publié deux petites feuilles cet été: l'une destinée à la propagande par larges distributions, dont on trouvera le texte en tête de ce numéro; l'autre, plus documentaire, passant en revue l'activité de l'Association depuis dix ans, et contenant d'utiles renseignements pour tous ceux que la question du suffrage intéresse.

E. Gd.

LAUSANNE. — Dans une séance de comité très intéressante, le 27 septembre, nous avons fixé les bases de notre activité de l'hiver, pour autant qu'on peut la prévoir dans les circonstances actuelles. Deux commissions ont été nommées, l'une dite « de la Presse », pour répondre aux articles de journaux, etc.; l'autre dite « des Conférences », ayant pour but de préparer soigneusement la propagande dans le canton (en choisissant des sujets variés et appropriés), et de former, si possible, des conférenciers. A. P.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — Bien que l'activité du Comité n'ait repris qu'à la fin de septembre, différents sujets ont occupé ceux de ses membres qui avaient assumé en été la responsabilité d'un organisme dont le fonctionnement ne s'arrête jamais complètement. Citons, à côté des inévitables préoccupations concernant le chauffage du local, une démarche restée jusqu'ici sans résultat auprès du Service d'Hygiène, pour lui signaler le domicile défectueux au point de vue de la salubrité publique d'une ouvrière de l'Ouvroir; une autre auprès de la Société coopérative de consommation, pour remplacer par une femme un membre décédé; la délégation donnée à Mme Heller de représenter l'Union dans le Comité cantonal de la Semaine Suisse; des démarches encore au sujet de l'interdiction de vente de l'alcool à brûler, heureusement levée par le Conseil fédéral; l'organisation de conférences pour cet hiver, soit de littérature suisse-allemande moderne, soit sur les nouvelles professions ouvertes aux femmes de par la guerre, etc. Les thés de membres du premier jeudi de chaque mois vont être organisés sur une nouvelle base, et Mme J. Meyer en a ouvert de façon charmante la série par une causeuse donnée le 4 octobre sur ce beau sujet: *La tâche des femmes à l'heure actuelle.* — L'Ouvroir, obligé de quitter son local du quai de la Poste, affecté dès le 1^{er} octobre aux cours ménagers obligatoires pour jeunes filles de 14 à 16 ans, s'est transporté dans un petit local, dépendant de l'Association pour le Bien des Aveugles, 1, rue Etienne-Dumont, à deux pas, par conséquent, de l'Union. Avant son déménagement, il a voulu réaliser en argent liquide quelques-unes de ses marchandises en stock, et une vente organisée le 26 septembre a rapporté la jolie somme de 1800 francs. La commande de 2000 paires de chaussettes pour la Croix-Rouge, qui a fourni tout l'été du travail à domicile à plus de 120 femmes, étant achevée, l'Ouvroir sera fermé pour réorganisation jusqu'au 1^{er} novembre, tandis que sa Commission spéciale, qui a pris pour tâche de venir en aide aux femmes, anciennes institutrices, professeurs, employées, etc., réduites par la guerre à une situation très difficile, continue à payer des leçons à des jeunes filles et des enfants ayant besoin d'aide ou de répétitions: ceci par entente avec le fonds de chômage de la Société de l'Enseignement libre. — Le Secrétariat des Intérêts féminins a, lui aussi, rouvert ses portes avec septembre, et sa bibliothèque féministe, en particulier, semble devoir être fort appréciée. — Enfin, une réunion des déléguées des Sociétés genevoises affiliées à l'Alliance a eu lieu le 1^{er} octobre, sur l'initiative de l'Union, pour étudier en commun les statuts revisés et les propositions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée d'Aarau, assemblée dont il sera rendu compte à l'Assemblée d'automne de l'Union, fixée au jeudi 25 octobre, à 4 h. 1/2, et dont on trouvera l'ordre du jour aux annonces.

E. Gd.

Société d'Utilité publique des Femmes suisses. — Cette Société décernera cette année comme d'habitude des récompenses (diplôme, montre) aux domestiques restées plus de cinq ans en service dans la même famille. A ce jour, et depuis que cette distribution a lieu, plus de 12.000 récompenses ont été décernées en Suisse. Pour Genève, s'inscrire auprès de Mme H. Lotz, 2, avenue Sorel, en joignant un timbre pour la réponse.

LAUSANNE. — *Union des Femmes.* — Avec le mois de septembre ont recommencé nos séances mensuelles. Nos membres ont été heureux de reprendre, dès ce moment-là, contact les uns avec les autres et de se remettre au travail. A l'ordre du jour une causeuse de M. Freymond-Heubi, sur la Semaine suisse, pour l'organisation et la réussite de laquelle le concours des femmes est réclamé. Cette entreprise étant patriotique au premier chef, il est, en effet, vivement désirable que, dans toutes les parties du canton, nos commerçants veuillent bien y participer. Aussi comptons-nous sur la collaboration de nos groupes et de nos membres correspondants pour faire autour d'eux toute la réclame nécessaire.

L. D.

NEUCHÂTEL. — *Union Féministe.* — Notre activité se concentre pour le moment sur la campagne pour la participation des femmes aux prochaines élections aux Conseils de prud'hommes (13 et 14 octobre). Cette campagne est entreprise par la Section du Suffrage